

Vérificateur général—Loi

M. McKinnon: Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement à la suite des propos qu'a tenus le secrétaire parlementaire. Je suis sûr qu'il ne voudrait pas tromper sans le vouloir la Chambre ou le pays sur le nombre de questions restées sans réponse. La première question est la question n° 2823. Il n'a pas tenu compte du fait qu'il faut soustraire de ce nombre toutes les questions auxquelles on a répondu pour obtenir le nombre de questions restantes. Il en reste peut-être 400, 500 ou 600. Il ne reste certainement pas 2800 questions en suspens.

M. l'Orateur: A l'ordre, s'il vous plaît. Si j'ai bien compris, le secrétaire parlementaire a voulu parler du nombre de questions auxquelles il essayait de répondre et non de toutes les questions encore sans réponse.

M. Goodale: Monsieur l'Orateur, je parlais du nombre total de questions qui avaient été posées au cours de cette session. Je sais gré à mon honorable ami d'avoir fait remarquer que nous nous en sommes assez bien tirés puisque nous avons répondu à plus de 70 p. 100 des questions.

M. l'Orateur: Les autres questions restent-elles au *Feuilleton*?

Des voix: D'accord.

LA MOTION D'AJOURNEMENT

[Traduction]

QUESTIONS À DÉBATTRE

M. l'Orateur: Il est de mon devoir, conformément à la procédure convenue pour ce mois-ci, d'informer la Chambre des questions qui seront débattues à 6 heures: le député d'Edmonton-Strathcona (M. Roche)—L'Agence canadienne de développement international—Demande d'une liste des pays qui ne respecteraient pas leurs engagements—Les intentions du gouvernement quant à l'aide à l'Indonésie; le député de Provencher (M. Epp)—L'immigration—Demande d'octroi d'un permis ministériel à la famille Rae.

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[Traduction]

LA LOI SUR LE VÉRIFICATEUR GÉNÉRAL

MESURE RELATIVE AU BUREAU DU VÉRIFICATEUR GÉNÉRAL

La Chambre passe à l'étude du bill C-20, concernant le bureau du vérificateur général du Canada et les matières connexes, dont le comité permanent des comptes publics a fait rapport avec des propositions d'amendement.

[M. Coates.]

M. l'Orateur: Sept motions à l'étape du rapport ont été notifiées, conformément à l'article 75. Un examen très rapide a fait naître dans l'esprit de la présidence des doutes sérieux sur les quatre premières: les motions apparentées n°s 1, 2 et 4, inscrites au nom du député de Winnipeg-Nord (M. Orlikow), et la motion n° 3 inscrite au nom du député de Peace River (M. Baldwin). A première vue, ces motions comportent une proposition nouvelle qui dépasse la portée de l'article du bill qu'elles cherchent à modifier.

Je veux bien entendre tout de suite l'avis des députés qui les ont présentés, quitte à prendre l'affaire en délibéré. La Chambre voudra peut-être ensuite passer à l'étude des motions n°s 5, 6 et 7 si tel est son bon plaisir.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur l'Orateur, j'ai déjà indiqué au gouvernement que mon collègue le député de Winnipeg-Nord (M. Orlikow) ne sera pas ici avant une heure à peu près. J'ai demandé que la discussion des motions 1, 2 et 4 inscrites à son nom soit reportée à un peu plus tard. Peut-être pourrais-je rectifier cette demande de telle sorte que la discussion sur la recevabilité des motions n°s 1, 2 et 4 soit retardée jusqu'au retour de Winnipeg de mon honorable ami. Il sera ici dans une heure, ou à peu près.

M. Goodale: Monsieur l'Orateur, comme vient de le dire le député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles), nous avons évoqué la possibilité d'obliger le député de Winnipeg-Nord (M. Orlikow). Nous sommes tout à fait d'accord pour que la discussion des points qui l'intéressent soit reportée jusqu'à son retour. En attendant, peut-être pourrions-nous passer à autre chose.

M. l'Orateur: Cela laisserait à entendre les avis sur la recevabilité de la motion n° 3, inscrite au nom du député de Peace River. Si le député est prêt à le faire, je pourrais l'entendre immédiatement, et la Chambre pourrait ensuite passer à l'étude des motions n°s 5, 6 et 7, tant que nous ne saurons pas à quel moment le député de Winnipeg-Nord (M. Orlikow) sera disposé à défendre la recevabilité de ses motions à lui.

M. G. W. Baldwin (Peace River) propose:

Motion n° 3.

16 juin 1977—Qu'on modifie le bill C-20, concernant le bureau du vérificateur général du Canada et les matières connexes, en ajoutant immédiatement après l'article 8, page 4, ce qui suit:

«8.1 (1) La Chambre des communes constitue un comité appelé «comité des comptes publics» au début de la première session de chaque législature ou dans les trente premiers jours de séance suivants.

(2) Le comité est formé de dix-neuf députés fédéraux nommés selon la coutume de la Chambre et, sauf exceptions prévues au présent article, il possède les mêmes pouvoirs et est assujéti aux mêmes règles qu'un comité permanent de la Chambre des communes.

(3) Le président du comité est élu parmi les membres qui ne sont pas du parti au pouvoir.

(4) Chaque rapport du vérificateur général fait en application de la présente loi et chaque rapport du receveur général, appelé «Comptes publics», déposé devant la Chambre des communes en application de la *Loi sur l'administration financière*, est automatiquement déferé en permanence au comité qui peut, de sa propre initiative, examiner toute déposition écrite ou orale faite devant lui lors d'une session ou législature antérieure.